

LE MAILLOCHIN

n°53

Octobre 2016

Horaires d'ouverture :

8h30 - 12h00

14h30 - 17h30

Fermée le mercredi après-midi

Tél : 03-25-37-31-52

Fax : 03-25-37-34-06

Mail : mairie.mailly-le-camp@wanadoo.fr

Site internet : www.maillylecamp.fr

Malgré un été qui jouait les prolongations, il a tout de même fallu penser à la rentrée.

Chacun a maintenant repris ses activités respectives que ce soit le travail ou bien l'école.

En ce qui concerne les autres activités, les associations de sports et loisirs présentes sur la commune sont là pour vous apporter des réponses aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Ce numéro vous propose surtout un avant goût de toute l'activité de la rentrée. Que tous les bénévoles qui contribuent à l'animation de la commune soient remerciés. Tout au long de l'année, la municipalité soutient leurs initiatives et leurs actions.

SOMMAIRE :

- * Edito
- * La rentrée
- * Le PLU
- * Le PAVE
- * Listes électorales
- * Recensement militaire
- * Boulangerie
- * Tri sélectif
- * Secourisme Téléthon
- * Secteurs ado
- * Horaires de la déchèterie
- * Sirène du village

Page Annexe :

- * Liste des associations sportives et culturelles à Mailly le camp

LA RENTREE

Jeudi 1er septembre, 197 élèves ont repris le chemin de l'école. Comme nous l'avions souhaité, la rentrée a pu se faire dans les nouveaux locaux du groupe scolaire à côté de la maternelle. Il y a désormais 9 classes sur le même site ce qui sécurise le déplacement des enfants entre la garderie, la cantine et les classes.

Après une quarantaine d'années à l'école maternelle de Mailly, Gisèle Royer a fait valoir ses droits à la retraite. Le poste de direction qu'elle occupait a été repris par Marie-Victoire Désimeur qui a maintenant les fonctions de directrice de l'école primaire (Maternelle + élémentaire)



CADRE DE VIE

PLU

Après avoir établi un diagnostic du territoire, la commission en charge du dossier « PLU » est sur le point de terminer le deuxième volet de ce document, à savoir le projet d'aménagement et de développement durable.

Le PADD est la pièce du plan local d'urbanisme qui permet aux élus de formuler leur projet politique d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Il prend en compte le développement modéré de l'habitat en continuité avec la structure urbaine existante, l'activité agricole et le camp militaire qui impacte la démographie locale.

Il définit des espaces de préservation et de mise en valeur des milieux naturels ainsi que les conditions de préservation des espaces agricoles.

Ce document est consultable en mairie.

PAVE (plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics)

Autre dossier travaillé actuellement par votre conseil municipal : le PAVE

Le document a été réalisé avec l'aide d'un cabinet extérieur et nous a permis d'identifier 156 « points noirs » dans notre commune. Ceux-ci vont du trottoir trop étroit ou encombré aux passages pour piétons mal adaptés pour des personnes à mobilité réduite.

Ce diagnostic, lorsqu'il sera validé par les services de l'état ne donnera pas lieu systématiquement à des travaux de mise en conformité mais nous devons en tenir compte lors de travaux de voirie futurs.

Lors de l'élaboration du PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie et Espace publique) un même constat est revenu fréquemment concernant l'encombrement des trottoirs. Le trottoir est un espace réservé aux piétons où l'on ne doit pas y voir de voiture en stationnement, de poubelles (sauf après 19h le jeudi soir) ni de végétaux qui obligent les piétons à emprunter la route.

Enormément de trottoirs sont envahis par des mauvaises herbes et ne donnent pas une belle image de notre village. Il appartient à chaque riverain d'entretenir son trottoir (désherbage, balayage, déneigement quand ce sera la saison).

A propos de stationnement, il est bon de rappeler que celui-ci est interdit dans et en face d'une intersection : ce stationnement gênant est dangereux pour la sécurité de tous.

ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE

Tout propriétaire de terrain jouxtant une rivière est responsable de l'entretien de ses berges et doit veiller au bon écoulement de l'eau.

LISTES ELECTORALES

Afin de voter en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2016.

- Pour les jeunes de 18 ans l'inscription est automatique mais chacun doit la confirmer en mairie avec un justificatif de domicile.
- Pour les nouveaux habitants, il s'agit d'une démarche volontaire à faire au plus tôt.
- Pour les habitants de la commune ayant changé d'adresse, dans la commune il faut nous le signaler.

Date limite d'inscription : 30 décembre 2016 à 17h30

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Est concerné tout jeune français qui a 16 ans. Le recensement doit se faire entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui fut celui de l'anniversaire.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il; effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales à ses 18 ans. En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

-de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pas pouvoir passer aucun concours ou examen d'Etat avant l'âge de 25 ans

-Ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Service accessible en Mairie

SIRENE DU VILLAGE

Notre sirène a été remise en état de marche et pourra continuer à servir en cas d'alerte particulière. Ainsi, nous la testerons tous les premiers mercredi du mois à 12h00.

BOULANGERIE

Comme vous avez pu le constater, notre boulangerie a changé de propriétaire. Après nous avoir régalié pendant 5 ans, Stéphanie et Fernando Cortinhas ont cédé leur place à Vanessa et Christophe Collin. Nous leur souhaitons la bienvenue à Mailly et que leur commerce continue d'être un formidable lieu de rencontre et de lien social.

SECOURISME TELETHON

Les Sapeurs Pompiers de MAILLY LE CAMP sous l'égide de l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'AUBE

organise une session de Premiers Secours Civique niveau I à l'occasion du TELETHON 2016. Cette formation se fera au centre de secours de MAILLY LE CAMP

Le cout de cette session est fixé à 40 euros au lieu de 60 euros (20 euros seront reversés au téléthon)

Pour tous renseignements et inscriptions Réunion le MERCREDI 02 NOVEMBRE 2016 au centre de secours de MAILLY LE CAMP à 19H00

ou contacter A/C FOURNY au

INFOS PRATIQUES

DATE A RETENIR

Vendredi 14 et Samedi 15 octobre : Bourse aux vêtements à la salle du Jard organisé par « la Ribambelle »

Dimanche 13 novembre : Thé dansant à la salle du Jard organisé par le club de danse de salon

Samedi 19 novembre : Repas du cyclo club à la salle du Stade

Dimanche 20 novembre : Concours de belotte à la salle du Jard organisé par le club féminin

Dimanche 27 novembre : Marché de Noël artisanal à la salle du stade organisé par le club couture

Samedi 3 décembre : Repas des pompiers à la salle du stade

Samedi 3 décembre : Marché de Noël à la salle du Jard

TRI SELECTIF

Depuis l'extension des consignes de tri, le taux de refus s'est amélioré : il était de 1.36% au mois de juin et 3.10% à la caractérisation du 14 septembre. Nous pouvons encore mieux trier et d'une manière très simple : il suffit de séparer les matériaux qui sont différents comme par exemple retirer l'opercule d'une barquette de jambon en plastique dur ou du polystyrène. Il faut également laisser les feuilles de papier entières sans les déchirer : le format minimum qui peut être mis au tri est le quart d'une feuille A4.



Horaires d'hiver de la déchetterie (du 1er octobre au 31 mars)

Mercredi : 14h00 à 16h00

Vendredi : 14h à 16h00

Samedi : 13h30 à 16h30